

Sommaire du Programme à faible taux de la carte Mastercard^{MD} HSBC

(Cette option n'est pas offerte au Québec.)

Description	Frais
Programme à faible taux (N'est pas offert au Québec.) Pour en savoir plus sur ce programme, reportez-vous au Sommaire du Programme à faible taux.	Les frais annuels sont de 25 \$ et ils sont portés à votre compte au moment de votre inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.

Le Programme à faible taux est une option qui vous permet de profiter d'un taux d'intérêt réduit à 12,9 % sur les achats, les frais et les avances de fonds (y compris sur les chèques et les transferts de solde non promotionnels) qui sont portés à votre compte. Ce programme vous offre également un délai de grâce prolongé sur les achats et les frais, période qui passe de 21 à 23 jours, si vous remboursez votre solde en entier avant la date d'échéance. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques.

Les taux d'intérêt de votre Programme à faible taux pourraient augmenter de 5 % par année si vous sautez des paiements. Si vous n'effectuez pas le paiement minimum complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant deux périodes de facturation de suite (les première et deuxième périodes de facturation), les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la troisième période de facturation augmenteront de 5 % par année. Les taux d'intérêt augmentés s'appliqueront à compter du premier jour de la quatrième période de facturation et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que vous soyez admissible à une réduction de taux.

Si vous effectuez le paiement minimum complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant six périodes de facturation de suite (de la première à la sixième période de facturation), les taux d'intérêt augmentés en vigueur à la fin de la septième période de facturation seront réduits de 5 % par année. Les nouveaux taux d'intérêt s'appliqueront à compter du premier jour de la huitième période de facturation.

Durée du Programme à faible taux

Le programme commence à partir de la date à laquelle vous le choisissez sur votre demande ou plus tard, lorsque vous communiquez avec le Service à la clientèle Mastercard de la HSBC au numéro indiqué au verso de votre carte. Le programme prend fin lorsque :

- vous l'annulez
- votre compte est annulé ou fermé

Si vous optez pour le Programme à faible taux plus tard, les taux d'intérêt du Programme à faible taux et le délai de grâce de 23 jours s'appliquent à compter du premier jour de la prochaine période de facturation après que vous avez opté pour le Programme à faible taux. Les taux peuvent changer si des paiements sont sautés ou en raison de la participation à des offres promotionnelles.

Si vous annulez le Programme à faible taux, les taux d'intérêt réguliers et le délai de grâce de 21 jours s'appliquent à compter du premier jour de la prochaine période de facturation suivant l'annulation du Programme à faible taux. Les taux peuvent changer si des paiements sont sautés ou en raison de la participation à des offres promotionnelles.

Coût du programme

Si vous vous inscrivez au Programme à faible taux dans cette demande, des frais annuels de 25 \$ sont portés à votre compte au moment de l'émission de la première carte, puis une fois par an, à la date anniversaire de l'inscription. Pour les titulaires de carte qui s'inscrivent plus tard, après l'émission de la carte, les frais annuels du Programme à faible taux sont portés à votre compte lors de l'inscription et calculés proportionnellement jusqu'à la date anniversaire de l'émission de la première carte. Par exemple, si vous vous inscrivez à ce programme environ six mois après l'émission de votre carte, vos frais, calculés proportionnellement, seront d'environ 12,50 \$ (approximativement $(6 \div 12) \times 25$ \$). Par la suite, des frais de 25 \$ sont portés à votre compte chaque année, à la date anniversaire de l'émission de la première carte.

Si vous souhaitez annuler le programme

Vous pouvez annuler le Programme à faible taux en tout temps et recevoir un remboursement calculé en proportion de la partie inutilisée des frais que vous avez payés (sous forme de crédit porté à votre compte). Pour annuler ce programme, vous n'avez qu'à appeler le Service à la clientèle Mastercard de la HSBC, au numéro inscrit au verso de votre carte.